

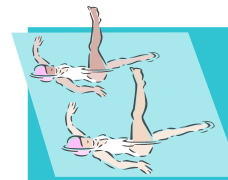
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

NATATION ARTISTIQUE

Règlement et Calendrier 2021 - 2022

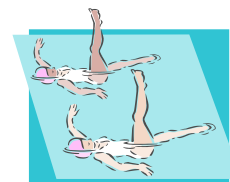


SOMMAIRE



REGLEMENTATION GENERALE	P 3
FORMATION DES OFFICIELS	P 4
ENF	P 5-6
SYNCHRO DECOUVERTES	P 7
SYNCHRONAT	P 8
CALENDRIER.....	P 9
TROPHEE DU VAL D'OISE.....	P 10 à 12
COORDONNEES CLUBS	P 13
COMMISSION	P 14

REGLEMENTATION GENERALE



I – AFFILIATION – LICENCES

L'affiliation FFN est à faire directement sur « extranat.fr » et payable par carte bancaire ou virement suivant le montant, auprès de la FFN.

Après avoir enregistré Président, Trésorier et Secrétaire, vous pourrez commencer l'enregistrement de vos licenciés. Tous les nageurs, nageuses, dirigeants et officiels doivent être licenciés F.F.N.

II - FINANCEMENT et DROITS D'ENGAGEMENT :

Les clubs de Natation Artistique devront régler au CD 95 :

- La participation annuelle à la gestion du Comité.
- Le solde des engagements de la saison passée.

Les droits d'engagements aux épreuves sont les suivants :

- Epreuves du Pass'sport de l'eau : Par discipline et par nageuse/nageur : 1.00 €
- Trophée du Val d'Oise : 4€ par ballet, duo, solo

III - ENGAGEMENTS

Des pré-engagements aux Journées Synchro Découvertes et au Pass'sport de l'eau seront envoyés aux clubs et devront être retournés par mail (nombre de nageuses par épreuve) à Francine Ochando, natsynchro.ermont@gmail.com, 15 jours avant la date de la compétition et ce, afin d'établir le planning prévisionnel de la compétition.

- **Pour les épreuves des Journées Synchro Découvertes** : Les engagements se font sur EXTRANAT (www.extranat.fr) en ne manquant pas d'indiquer les juges présents (ENF3 ou officiel synchro).

-**Pour le Pass'compétition** : En attente du nouveau logiciel, les engagements sont à faire sur le fichier EXCEL envoyé 10 jours avant à chaque session.

-**Pour le Pass'sport de l'eau** : Chaque club déclare la session avec son responsable et ses évaluateurs ENF2 (au moins 1, obligatoire) suivant la procédure ci-dessus :

<https://valdoise.ffnatation.fr/rsc/1633/fichiers/dossiers/1871.pdf>

Attention : la session ENF2 doit être créée au moins 10 jours avant la date.

-**Pour le Trophée du Val d'Oise** : les engagements se font sur fichier Excel envoyé par mail à Marie-France DECROIX (marie.decroix@sfr.fr) un mois avant la date de la compétition. L'engagement de club autre que les Clubs du Val d'Oise est laissé à l'appréciation de l'organisation selon le nombre d'inscrits. Tout club demandeur devra se présenter avec **1 officiel** de natation artistique et devra appliquer le règlement du comité du Val d'Oise (frais d'engagement, formulaire d'engagement).

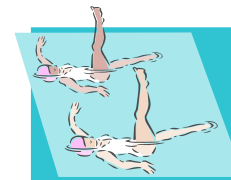
IV - OFFICIELS

Les clubs doivent obligatoirement présenter au moins 1 officiel dès la 1ère nageuse inscrite.

Rappel : au minimum, 2 officiels ou (ENF3) de clubs différents sont obligatoires pour les épreuves des Journées Synchro Découvertes. Les engagements se font sur EXTRANAT. Tout club contrevenant met en péril la réalisation des épreuves. Si le nombre d'officiels n'est pas suffisant, l'épreuve ne pourra avoir lieu et sera donc annulée.

V - TENUE

Pour les épreuves des Journées Synchro Découvertes, les nageuses (rs) doivent être : En maillot noir et bonnet blanc pour les épreuves techniques (propulsion et figures), en tenue près du corps et les cheveux attachés pour l'épreuve du Parcours à sec. En maillot libre pour le Pass'compétition et Pass'sport de l'eau.



FORMATION DES OFFICIELS

Toute candidature à l'examen de Jeune Officiel et d'Officiel D de Natation Artistique est à adresser à Francine Ochando (Responsable de la commission) qui fera suivre au CD93.

Les formulaires d'inscription ainsi que le contenu de l'examen sont accessibles sur le site de la FFN dans la circulaire des officiels de Natation Artistique 2020 (maj juillet). L'âge minimum pour l'Officiel D est de 14 ans.

La formation pratique correspond au jugement en double des épreuves du SYNCHRONAT (Synchro découverte pour le jeune Officiel et Synchro découverte, Synchro argent et Synchro Or pour l'officiel D.

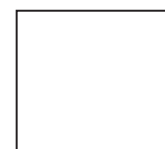
Les dates des épreuves sont indiquées dans le calendrier du département qui reprend les dates de la LIFN.

La formation théorique est mise en place par Aurélie MAKAR, responsable formation du CD93.

Toutes ces informations sont sous réserve de modification.



CIRCULAIRE DES OFFICIELS DEPARTEMENT NATATION ARTISTIQUE



DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION ARTISTIQUE JO / D / C / B

Ligue Régionale :

Niveau : « JO » « D » « C » « B » (Justifier le niveau précédent acquis)

Me, Mlle, M.

Né(e)le.....à.....Nationalité.....

Demeurant.....

Code Postal :Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

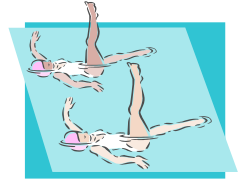
Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro (numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel)

.....au Club (Intitulé complet du Club).....

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		

E.N.F.



I - FORMATION EVALUATEURS

Les formations ENF3 natation Artistique sont dispensées par la Ligue d'Ile de France de Natation. Tout officiel de natation artistique peut prétendre à cette formation.

Les informations (date, lieu, heure, documents nécessaires...) relatives à cette formation d'Évaluateur sont diffusées au fur et à mesure sur le site Internet de la LIF Natation.

II - ENF 1 = Sauv'nage

Cette épreuve s'organise au niveau des clubs après avoir informé le Comité du passage de leur test (jour, horaire) par mail au moins 8 jours avant la date du test. Ceci est possible uniquement si le club est agréé ENF. Pour les clubs non agréés, ils doivent former un évaluateur ENF 1 et faire la demande d'agrément à la LIF Natation puis organiser une session de test. L'évaluateur ENF référent de la session a la charge de valider le test de chaque enfant sur Extranat.fr.

Il sera remis à la nageuse (r) un carnet et un badge à la validation du Sauv'nage.

Pour toute information complémentaire, formulaire d'organisation Sauv'nage, demande d'agrément, consulter le règlement ENF sur le site du comité d'Ile de France.

III - ENF 2 = Pass'sport de l'Eau

L'organisation du Pass'sport de l'eau est de la responsabilité du Comité Départemental par délégation de la LIFN au CD. Les sessions du Pass'sport sont planifiées dans le calendrier départemental de Natation. Le comité Départemental laissant libre choix aux clubs de Natation Artistique de proposer et d'organiser des ENF2, la commission Natation Artistique programme donc l'organisation des épreuves ENF2 dans son calendrier de la saison. Les clubs ayant des sessions dans leur piscine sont libres d'y participer sous réserve de places (20 maxi).

L'enregistrement et le suivi se font suivant la procédure :

<https://valdoise.ffnatation.fr/rsc/1633/fichiers/dossiers/1871.pdf>

- Engagement : Tout nageur engagé doit avoir acquis le Sauv'nage. Chaque club devra obligatoirement créer sa session ENF2 avec un responsable club et les évaluateurs ENF 2 et suivre la procédure.

Il sera remis à la nageuse (r) un carnet et un badge à la validation du Pass'sport de l'eau.

IV - ENF 3 = Pass'compétition Natation Artistique

Les nageuses/nageurs nés (es) en 2013 et après pourront commencer les Journées Synchro Découvertes après avoir validé le Pass'sport de l'eau et devront être titulaire du Pass'compétition pour participer aux diverses compétitions du programme (challenge compris). Il n'y a pas d'âge minimum pour accéder au Pass'compétition.

Il sera remis à la nageuse (r) un carnet et un badge à la validation du Pass'compétition.

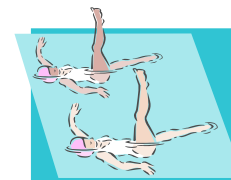
Les nageuses/nageurs nés(es) en 2012 et avant peuvent accéder à la compétition sans disposer préalablement du Pass'compétition Natation Artistique.

Pour accéder au programme d'Animation Poussines (2013 et après) les nageuses/nageurs doivent être titulaire du Sauv'nage.

Le Pass'compétition est délégué aux comités départementaux sous la responsabilité de la Ligue Régionale. Les sessions du Pass'compétition sont planifiées dans le calendrier départemental de Natation Artistique. L'épreuve s'effectue sans lunette, la tenue est libre (maillot de ballet ou maillot et bonnet blanc). La musique est imposée par la commission de natation artistique de département et est donc la même pour tout le monde.

ENF 3 - PASS'COMPETITION	
DATE	
Voir le calendrier départemental	
PUBLIC CONCERNE	
Tout public	
CONDITIONS D'ACCES	
CATEGORIES D'AGES	EPREUVES
2013 et après	Obligation ENF dans sa totalité
2012 et avant	Pas d'obligation de passer les épreuves de l'ENF.
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	
- Et sur fichier EXCEL à l'adresse mail suivante : natsynchro.ermont@gmail.com -	
CONTENU DE L'EPREUVE	
Cf. règlement de l'ENF de la FFN	

SYNCHRO DECOUVERTE



Les contenus des Journées Synchro Découvertes sont ceux définis par le règlement de la FFN dans le SYNCHRONAT. Les départements ont en charge d'organiser ces épreuves conformément au règlement de la Fédération Française de Natation.

La totalité des contenus des épreuves est consultable sur le site de la Fédération Française de Natation et sur les sites de la Ligue d'Ile de France Natation.

Pour les nageuses nées en 2013 et après, les journées Synchro Découvertes sont accessibles uniquement aux nageuses titulaire de l'ENF2-pass'sport de l'eau.

Ces journées Synchro découverte ont pour objectif de poursuivre la formation de la nageuse en vue de l'obtention du test de l'ENF3-Pass'compétition dans la discipline et en vue de la participation aux premières pratiques compétitives.

Les nageuses (rs) de 2012 et avant peuvent accéder directement aux Journées Synchro Découverte.

Le programme des journées Synchro découverte est disponible sur le site de la LIFN, il comprend les épreuves suivantes :

I – EPREUVE DE PARCOURS A SEC :

Cette épreuve se présente sous la forme d'un exercice au sol, comprenant 22 tâches dont 5 fondamentales, effectué en musique.

II – EPREUVE TECHNIQUE :

Cette épreuve technique est constituée de 2 figures obligatoires et 2 figures tirées au sort 72H avant le début de l'épreuve parmi 2 groupes de figures. Le tirage au sort est communiqué aux clubs engagés directement par mail.

Exceptionnellement pour la saison 2021-2022, il n'y a pas de tirage au sort, les 4 figures sont déterminées :

-Prise de ballet leg, Position verticale (de flottaison), Saut périlleux arrière groupé, Prise de position carpée avant

III – EPREUVE DE PROPULSION TECHNIQUE :

La nageuse doit réaliser l'un des deux parcours proposés.

Un parcours est tiré au sort 15 jours au plus tard avant le début de la compétition et est communiqué par mail aux différents clubs.

La totalité des contenus des épreuves est consultable sur le site de la Fédération Française de Natation et sur le site de la LIFN, onglet Natation artistique.

COMMUNICATION ET VALIDATION DES RESULTATS

MESURES D'ADAPTATION RÈGLEMENTAIRE 2021-2022

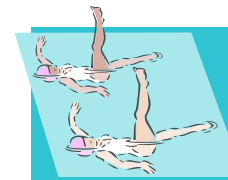
A l'issue de la validation de deux épreuves individuelles sur trois (dont l'épreuve technique obligatoirement), la nageuse/le nageur aura obtenu le Synchro découverte.

Les résultats des épreuves seront communiqués aux clubs par mail et diffusés sur le site internet du comité.

A la validation du Synchro Découverte, il est remis à la nageuse (r) un diplôme de réussite et un pince-nez.

Une récap des validations est transmise à la LIFN pour enregistrement (modification en cours avec le nouvel Extranat)

SYNCHRONAT	
DATE	
Voir les calendriers départementaux pour le Synchro Découverte	Voir le calendrier régional pour les Synchro d'Argent & Synchro d'Or
PUBLIC CONCERNE	
Pas de limite d'âge	
CONDITIONS D'ACCES	
<p>IMPORTANT MESURES D'ADAPTATION REGLEMENTAIRE 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la validation de deux épreuves individuelles sur trois (dont l'épreuve technique obligatoirement) la nageuse/le nageur aura obtenu le niveau du Synchronat correspondant. • Aussi cette règle est rétroactive, la nageuse/le nageur ayant déjà validé deux épreuves (dont la technique) les saisons précédentes a validé le niveau Synchronat correspondant et peut s'engager dans le niveau supérieur. • Les nageuses/nageurs qui obtiennent une épreuve (parcours au sol ou propulsion technique ou technique) dans un niveau donné (Synchro Découverte ou Synchro d'Argent) peuvent passer cette même épreuve dans le niveau supérieur sans avoir obtenu le niveau dans sa totalité. Exemple : il est possible de passer la technique Synchro Argent dès l'obtention de la technique Synchro Découverte, sans pour autant avoir obtenu deux épreuves du Synchro Découverte. 	
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	
Epreuves individuelles : Pour les « Journées Découvertes » voir les départements organisateurs Pour SYNCHRO D'ARGENT & SYNCHRO D'OR (cf. page 6 & 8 du règlement LIF)	
CONTENU DES EPREUVES	
PARCOURS A SEC	Voir annexe du règlement fédéral Attention pour 2021-2022 les épreuves techniques ont été modifiées (voir règlement fédéral)
EPREUVES TECHNIQUE	
PROPULSION TECHNIQUE	
<p>RAPPEL ENF - Toutes les nageuses/nageurs nés en 2013 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).</p> <p>PRECISIONS REGLEMENTAIRES Suivant son âge et niveau de pratique, elle/il aura à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir pour les nageurs/nageurs né(e)s en 2010 et après ; • soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(e)s en 2007, 2008, 2009 et 2010; • soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(e)s en 2006 et avant. <p>Les nageuses/nageurs né(e)s en 2009 et 2006 pourront choisir leur catégorie, à savoir présenter la technique Avenir pour les 2009 et la technique Jeune pour les 2006.</p> <p>Pour le niveau Synchro d'Or, deux catégories sont proposées, la nageuse/le nageur ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Or.</p> <p>Suivant son âge et niveau de pratique, elle/il aura à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(es) en 2007, 2008, 2009 et 2010; • soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(es) en 2006 et avant <p>Les nageuses/nageurs né(e)s en 2006, tout comme ceux nés en année charnière (2007) pourront choisir leur catégorie.</p> <p>Le choix de l'organisation de cette dernière épreuve est laissé à l'initiative des Ligues. Si la Ligue décide de ne pas organiser d'épreuve en corrélation avec les éléments techniques, les nageuses/nageurs de la catégorie Junior passeront l'épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune.</p> <p>La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse/le nageur ayant validé la technique en corrélation avec une catégorie d'âge ne devra pas repasser la technique en corrélation avec la catégorie d'âge supérieure.</p> <p>CARACTÉRISTIQUES Une nageuse/un nageur ayant validé un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.</p> <p>En 2021-2022, l'accès aux compétitions challenges et championnats ne nécessite pas le niveau de Synchronat correspondant. Pour les compétitions Jeunes ainsi que régionaux et N2 Juniors, Seniors/Toutes Catégories, le minimum requis est le Synchro Découverte. Pour les compétitions nationales Juniors, Seniors/Toutes Catégories, le minimum requis est le Synchro d'Argent. Une équivalence pourra être acquise suivant les résultats en figures imposées ou ballets.</p>	



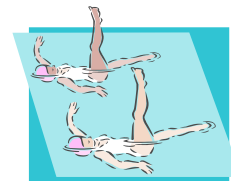
CALENDRIER SPORTIF DU VAL D'OISE

Le programme sportif du Comité départemental du Val d'Oise est adapté aux règlements FFN.

Le Comité Départemental est l'organisateur des compétitions suivantes : Le Pass'sport de l'eau (ENF2), le Pass'compétition (ENF3), les épreuves du Synchro Découvertes (Parcours à sec, Propulsion technique et Technique). Le calendrier des compétitions peut évoluer en cours de saison.

Dates	Epreuves	Lieu	Juge Arbitre
20/11/2021	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	Ermont	
11/12/2021	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	Ermont	
16/01/2022	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	St Leu	
05/02/2022	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	Ermont ou Cergy	
19/03/2022	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	Ermont ou Cergy	
15/05/2022	Trophée du Val d'Oise	Eaubonne	
Juin	Synchro Découverte : Toutes les épreuves ENF2 et ENF3	Ermont	Session à confirmer suivant les besoins

LE TROPHEE DU VAL D'OISE



Le Trophée du Val d'Oise est une compétition officielle, organisée par le Comité Départemental du Val d'Oise. Il a pour objectif de faire concourir des équipes de nageuses de tout niveau. Il valorise la participation en nombre (particulièrement des jeunes et débutantes) et la performance (y compris au plus haut niveau). Il offre un spectacle de qualité afin de promouvoir la natation artistique du Val d'Oise.

1. Conditions générales de participation

Le Trophée du Val d'Oise est ouvert à toutes les nageuses (rs) de natation artistique du département ainsi qu'à celles et ceux d'autres départements sur accord de la Commission du Val d'Oise et licenciés à la FFN.

➤ **Les nageuses (rs)**

Ils ou Elles ne peuvent participer qu'à une seule catégorie (en équipe ou duo ou solo) et ce, en fonction du programme FFN où ils ou elles évoluent durant la saison en cours et de leur âge.

Exceptionnellement, en raison de la situation sanitaire sur les 2 dernières saisons sportives, les nageuses/nageurs de 2010 considérés comme AVENIRS et JEUNES, les nageuses/nageurs de 2007, considérés comme JEUNES et JUNIORS, les nageuses/nageurs de 2003 considérés comme JUNIORS et SENIORS peuvent nager dans les 2 catégories à conditions de ne pas nager la même épreuve.

➤ **Les clubs**

Le nombre de ballets présentés par les clubs du Val d'Oise n'est pas limité.

En revanche, pour les clubs invités, la limitation des ballets est de deux ballets par catégorie et de quatre ballets pour l'ensemble la compétition.

2. Engagements

Les engagements sont centralisés par Marie France DECROIX. Ils devront être envoyés par mail au format EXCEL, à l'adresse suivante : marie.decroix@sfr.fr **1 mois avant la compétition.**

Les clubs participant devront envoyer : une fiche par ballet en précisant la durée du ballet, le jury engagé, ainsi que les délégués aux nageuses ou secrétariat.

➤ **Les frais d'engagement**

Les droits d'engagement à cette compétition sont de 4 € par ballet, duo ou solo.

3. Les catégories

Cat I - Poussines nageuses nées en 2013, 2014, 2015 (9 ans et moins)

Nageuses évoluant dans le Sauv'nage, Pass'sport de l'eau et Pass'compétition ou dans les journées Synchro découverte.

Cette catégorie est une découverte à la Compétition en Natation Artistique, aucun classement ne sera réalisé à l'issue de cette épreuve.

Cat II – AVENIR, nageuses nées en 2010, 2011, 2012, 2013 (12 ans et moins) :

II - A : Nageuses débutantes évoluant dans l'ENF et les groupes Loisirs

II - B : Nageuses évoluant en Synchro découverte et/ou en en Challenge

II - C : Nageuses évoluant en Synchronat Argent et/ou Championnat régional (synchro découverte validé et synchro Argent commencé).

Cat III – JEUNE, nageuses nées en 2007, 2008, 2009, 2010 (12-15 ans)

III- A : Nageuses débutantes et groupes Loisirs.

III - B : Nageuses évoluant en Synchro Argent (partiellement validé) ou Challenge

III - C : Nageuses évoluant en Synchro Or et/ou Championnat (Synchro d'argent validé).

Cat IV - JUNIORS, nageuses nées en 2004, 2005, 2006, 2007 (15-18 ans)

IV - B : Nageuses évoluant en synchro argent (partiellement validé) et ou en Challenge.

IV - C : Nageuses évoluant en Synchro Or et/ou en Championnat (Synchro d'argent validé)

Cat V - Séniors et TC nageuses nées en 2004 et avant (15 ans et plus)

V - A : Nageuses débutantes et groupes Loisirs.

V - B : Challenge (pas d'obligation de niveau)

V - C : Championnat (Synchro d'argent validé)

Cat VI - Master + de 20 ans (moyenne d'âge calculée sur l'ensemble des nageuses de l'équipe)

Pas d'obligation de niveau

• L'organisation se réserve le droit de modifier les engagements dans une catégorie après vérification et/ou par rapport aux nombres de ballets engagés.

En cas de chevauchement de catégorie, la moyenne d'âge déterminera la catégorie d'engagement.

Pour les cas particuliers, une demande doit être déposée 1 mois avant la compétition ; cette demande sera étudiée par la Commission.

Dans le cas où plus de la moitié des nageuses de l'équipe aurait validé la totalité des épreuves du niveau requis et commencé le niveau supérieur, le ballet sera engagé dans la catégorie supérieure (ex : 5 nageuses avenir sur 8 ont validé la totalité des épreuves JD et commencé le synchro Argent, le ballet sera engagé en avenir Championnat).

4. Epreuves

Il s'agit d'une épreuve de ballet d'équipe, mais les ballets combinés ainsi que les Highlight sont également acceptés. Ces ballets doivent être conformes aux règlements FINA et FFN.

Les Ballets d'équipe doivent être composés de quatre à huit nageuses, Les ballets combinés de 4 à 10 nageuses et les ballets Highlight de 8 à 10 nageuses.

Les ballets peuvent être nagés avec les remplaçantes, soit ballet d'équipe à 10, ballet combiné et Highlight à 12. De même, les Duo peuvent être nagés avec leur remplaçante.

Pour les catégories Loisirs et débutantes, pas de limite de nageuses.

La durée des ballets doit être conforme au règlement de la FFN et/ou sur la base des ballets Challenge

- Poussine : 1'45 + ou -15"
- Avenir : 2'30 + ou -15"
- Jeune : 3'00 + ou -15"
- Junior, TC et Master : 3'30 + ou -15"
- Combiné TC : 4'00 + ou -15" excepté pour les groupes loisirs : 3'00 = ou -15"
- Highlight : 2'30 + ou -15"

Nota : Seuls, les Solos et Duos engagés en région pour les Avenirs, en N2 pour les catégories Jeunes, Juniors et Séniors et Master peuvent participer au Trophée.

5. Notation.

Tout officiel de natation artistique peut juger.

La notation s'effectue, conformément à la méthode FINA, de 0 à 10, par dixième de point, Exécution, Impression Artistique et Difficultés représentant chacun respectivement 30%, 40%, 30% de la note.

Une pénalité de 0.5 points sera appliquée si la durée du ballet est inférieure au règlement de la FFN (Ballet sur base Challenge).

Une pénalité de 0.5 point par nageuse en dessous de 8 pour le ballet d'équipe.

Pas de pénalité pour la catégorie Poussine.

6. Classement

➤ Classement des ballets par catégorie :

Suivant la notation et les éventuelles pénalités.

➤ Classement des clubs : (Challenge de la meilleure participation du Val d'Oise)

Afin de valoriser la participation en nombre des jeunes nageuses par club et les résultats obtenus, toutes catégories confondues, un classement des clubs sera établi en attribuant un nombre de points par nageuse en fonction de la catégorie dans laquelle celle-ci a nagée et un bonus par rapport à la place obtenue. Les points seront additionnés pour obtenir le classement des clubs.

➤ Points/catégories - Bonus

20 points/nageuse de 12 ans et moins

15 points/nageuse de 13 ans à 15 ans

10 points/nageuse 16 ans et plus

1^{ère} place = 200 points/équipe

2^{ème} place = 150 points/équipe

3^{ème} place = 100 points/équipe

4^{ème} place = 50 points/équipe

7. Récompenses

Des récompenses sont attribuées en fonction des différents classements, excepté la catégorie Poussine, toutes les nageuses reçoivent une médaille pour leur participation.

Les trois premières équipes / Duo et Solo par catégorie reçoivent des médailles selon la place obtenue.

Tous les participants reçoivent le Bonnet (rose) du Val d'Oise.

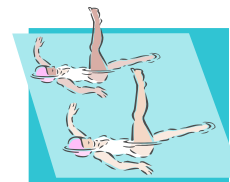
➤ Trophée du Val d'Oise - Classement des clubs

La coupe sera remise au club du Val d'Oise qui aura obtenu la 1^{ère} place au classement général.

En cas d'égalité, la place obtenue dans la catégorie IIA et IIIA sera décisive, puis celle dans la IIB et IIIB et ainsi de suite.

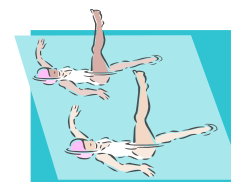
La Coupe est remise en jeu chaque année. Le club qui arrive 1^{er} au classement trois années consécutives garde le Trophée définitivement et le gagnant de l'année passée recevra un petit Trophée en souvenir.

COORDONNEES DES CLUBS DU VAL D'OISE



Adresse Club/Piscine	Président	Contact Natation Artistique
<p>CergyPontoise Aqu'Artistique Piscine de Cergy Préfecture Parvis de la Préfecture 95000 CERGY</p>	<p>Erwan PERSONNE</p>	<p>Marie-France DECROIX 06 03 28 65 01 marie.decroix@sfr.fr</p>
<p>C.S. VAL D'OISE MONTMORENCY Piscine intercommunale 3 rue Henri Dunant 95160 MONTMORENCY</p>	<p>Sandrine BURKHART sandrine.burkhart@gmail.com</p>	<p>Chloé FAURIE Chloé@dfweb.net</p>
<p>ERAGNY AQUATIQUE CLUB Piscine de la Cavée Chemin de la Danne Natation Synchronisée 95610 ERAGNY SUR OISE</p>	<p>Mail club eragnyaquatiqueclub@gmail.com</p>	<p>Aurélia GUINET 06 19 82 26 04 aureliaguinet@yahoo.fr</p>
<p>ERMONT NATATION ARTISTIQUE Piscine municipale 27 rue Yser 95120 ERMONT</p>	<p>Francine OCHANDO 06 25 04 25 71 natsynchro.ermont@gmail.com</p>	<p>Francine OCHANDO 06 25 04 25 71 natsynchro.ermont@gmail.com</p>
<p>AQUADETENTE Piscine Avenue des diablots 95320 ST LEU LA FORET</p>	<p>Aurélie MORICE 06 64 11 09 06 amorice.synchro@gmail.com</p>	<p>Sophie RALITE 06 83 21 26 18 Sophie1-ralite@hotmail.fr</p>

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU VAL D'OISE



CLUB	NOM & PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
CergyPontoise Aqu'Artistique	Marie France DECROIX	06 03 28 65 01	marie.decroix@sfr.fr
CergyPontoise Aqu'Artistique	Aurélie GANDON	06 79 10 66 48	aureliegandon95@gmail.com
Eragny Aquatique Club	Aurélia GUINET	06 19 82 26 04	aureliaguinet@yahoo.fr
Ermont Natation Artistique	Francine OCHANDO	06 25 04 25 71	natsynchro.ermont@gmail.com
Ermont Natation Artistique	Emmanuelle EGEA-MENDES	06 44 33 26 71	manuesynchro@gmail.com
Aqua Détente St Leu	Sophie RALITE	06 83 21 26 18	Sophie.natartistic@gmail.com
Aqua Détente St Leu	Aurélie MORICE	06 64 11 09 06	amorice.synchro@gmail.com